



FICHE DE POSTE
Poste de technicien de l'environnement
à l'unité territoriale des vallées des Gaves - secteur de Cauterets

Catégorie d'emploi : B - Technicien de l'environnement

Unité de travail : Unité territoriale des vallées des Gaves, secteur de Cauterets

Localisation, résidence administrative : Cauterets - Poste non logé

Régime indemnitaire : technicien environnement – groupe IFSE III non logé

Nom & fonction du N + 1 : Franck MABRUT, chef de secteur

*poste également ouvert au cycle de mobilité 04 – 2024
de l'Office français de la biodiversité*

Contexte géographique et enjeux de la zone de travail

Le Parc national des Pyrénées a été créé le 23 mars 1967. Il est l'un des plus anciens des dix parcs nationaux de France. Il est organisé en deux zones : la zone cœur (45 000 hectares) réglementairement protégée et l'aire d'adhésion composée de 64 communes et quelques 40 000 habitants. Il est doté de fabuleux paysages et d'une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Il œuvre à la connaissance de ce patrimoine, le protège et le gère.

En montagne tout comme dans les vallées, tous les publics sont accueillis. Le Parc national des Pyrénées développe des actions de sensibilisation et met en œuvre des animations à destination du grand public, des habitants de vallées, des scolaires et pour les personnes en situation de handicap et d'insertion.

Le Parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Il soutient, grâce à sa charte du territoire, la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel. Il favorise un développement patrimonial des vallées en apportant une aide technique et financière aux communes et à leurs regroupements, aux socioprofessionnels, aux associations...

La charte du Parc national des Pyrénées a été approuvée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, modifié par décret numéro 2013-962 du 25 octobre 2013.

Il s'agit d'un projet de territoire qui définit des objectifs et des engagements de collaboration et de partenariat avec les acteurs du territoire pour une durée de quinze ans. Un plan d'actions a été arrêté, il est notamment décliné par des conventions d'application de la charte du territoire sont en cours de signature avec les communes et les personnes morales à vocation intercommunale, et des conventions de partenariat diverses et variées.

La déclinaison de la charte doit être conduite, sur le territoire, avec l'ensemble des partenaires socio-économiques, les élus, les associations et les habitants.

Rôle de l'agent :

Comme garde-moniteur au Parc national des Pyrénées, l'agent concerné assure une mission de surveillance et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, informe les publics et assure le suivi scientifique des espèces.

Il exerce au sein de l'unité territoriale des vallées des Gaves du Parc national des Pyrénées, secteur de Cauterets, sous l'autorité du chef de secteur.

Il est placé sous l'autorité du Procureur de la République quand il exerce une mission de police de l'environnement.

Le garde-moniteur assure sur le terrain, au quotidien, un rôle d'interface avec les différents partenaires (*socio-économiques, élus, habitants...*). Il exerce ses missions en lien avec les objectifs et orientations de la charte du territoire du Parc national des Pyrénées et participe par ses missions à la mise en oeuvre d'actions de la charte du territoire du Parc national des Pyrénées.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens au sein des Unités territoriales, le garde moniteur peut être amené à exercer occasionnellement, l'ensemble de ses missions sur un autre secteur géographique du territoire du Parc national, en appui à ses collègues.

Enjeux et dossiers principaux du poste, contexte

La vallée de Cauterets est une des six vallées du Parc national des Pyrénées.

Le secteur y met en oeuvre la politique du parc sous l'autorité de la Directrice du Parc national des Pyrénées.

Problématique du secteur :

Le secteur de Cauterets est un secteur de haute montagne et nécessite une aptitude aux déplacements en terrain parfois difficile en toutes saisons. La forte fréquentation touristique estivale comme hivernale se concentre notamment dans le cœur du Parc National sur les secteurs du pont d'Espagne, de la vallée de Gaube, de la vallée du Lutour et de la vallée d'Ilhéou.

Un accès routier ainsi que la présence de remontées mécaniques en zone cœur impliquent de travailler en étroite collaboration avec divers acteurs locaux pour une bonne gestion du site.

L'Ours brun fréquente le secteur depuis plusieurs années maintenant. La présence d'un loup est également avérée sur le secteur du Hautacam (*aire d'adhésion*) depuis 2022. Les grands rapaces sont présents. Depuis 2014, le Bouquetin ibérique a regagné le secteur suite au programme de réintroduction mis en place par le Parc national des Pyrénées. La diversité paysagère et géologique du secteur permet le développement d'une flore très diversifiée.

Le pastoralisme est une activité très développée sur les différentes estives valléennes impliquant une collaboration étroite avec les gestionnaires et éleveurs présents.

Le Parc national des Pyrénées s'attache à déployer la marque Esprit Parc national sur l'ensemble de son territoire et le secteur de Cauterets compte de nombreux bénéficiaires.

Enfin, le partenariat avec l'Education nationale se traduit par la réalisation de nombreux projets pédagogiques avec les scolaires.

Missions principales :

Missions de police de l'environnement en tant qu'inspecteur de l'environnement :

Police administrative

Le garde-mondeur est impliqué dans les activités de police administrative, sous l'autorité de la Directrice (*cœur du Parc national*) :

- il peut être impliqué dans le processus d'instruction : expertise terrain de la zone de travaux, analyse de la pertinence des mesures proposées pour éviter, réduire, voire compenser les impacts du projet sur l'environnement.
- il peut être amené à contrôler la conformité des travaux/installations/activités réalisés par rapport aux autorisations administratives obtenues.

Police judiciaire

Le garde-mondeur est assermenté et commissionné et fait respecter la réglementation du Parc national et le code de l'environnement (*fonction de police de l'environnement*). Il assure des missions de surveillance générale ou ciblée au titre du respect du code de l'environnement, de la réglementation du Parc national et du patrimoine du Parc national des Pyrénées.

Missions liées à la connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager :

Le garde-mondeur est amené à observer l'évolution du patrimoine du Parc national des Pyrénées et à identifier les points de dégradation du milieu naturel. Il participe ou réalise des inventaires scientifiques faune, flore, paysages, patrimoine culturel, selon les besoins identifiés et les protocoles en vigueur.

Il est engagé dans des opérations ponctuelles ou régulières d'observation et de comptage d'espèces faune et ou flore selon les besoins identifiés et les protocoles en vigueur.

Il peut être amené à former d'autres agents ou partenaires sur une thématique patrimoniale qu'il connaît bien.

Missions techniques, de gestion et d'aménagement concernant le patrimoine naturel :

Le garde-mondeur participe à des actions d'aménagement concernant le patrimoine naturel.

Dans le cadre de ses missions, après identification des dégradations du milieu naturel, il participe à des aménagements pour éviter de nouvelles dégradations. Il participe à des chantiers de création, de réhabilitation et d'entretien de sentiers, de signalétique et de balisage. Il est amené à effectuer des constats à l'occasion de dommages occasionnés par la faune sauvage. Il peut participer ponctuellement à des missions de régulation des espèces en zone cœur du Parc national des Pyrénées ou à réaliser d'autres actions de gestion des patrimoines en lien avec la charte de territoire et les partenaires de l'établissement.

Missions d'accueil, de pédagogie, d'information auprès du public :

Le garde-mondeur informe et sensibilise les publics locaux, usagers et touristes sur les enjeux de la protection du Parc national des Pyrénées et de l'environnement et sur la réglementation.

Il prépare et anime des séances d'information et de sensibilisation à la protection de l'environnement auprès du grand public et des présentations auprès de groupes scolaires dans le cadre de projets pédagogiques, classes découvertes ou sorties scolaires. Il peut être amené à répondre aux sollicitations des médias (*reportages, interviews.*)

Relations internes :

Encadrement de personnel : Non

Fonctions transversales : Non

Chef de projet(s) : Non

Coordonnateur thématique : Oui

A préciser dans le cadre du fonctionnement du secteur et de l'unité territoriale

Règles de continuité de service liées à la présente fiche de poste :

L'agent participe à la continuité de service du secteur de Cauterets et de l'unité territoriale des vallées des Gaves (*prise des congés articulée à l'échelle de l'unité territoriale*).

Compétences nécessaires ou à développer :

1 - compétences techniques :

Compétences d'un naturaliste généraliste, capacités au déplacement sur un terrain de montagne en toute sécurité et en toutes saisons, compétences en éducation à l'environnement, maîtrise des outils informatiques et des logiciels utilisés par l'établissement.

2- compétences relationnelles :

Capacité à travailler en équipe et en réseau, capacité d'écoute, ouvert aux relations extérieures quotidiennes, sociabilité, diplomatie, ouverture d'esprit, autonomie, disponibilité, loyauté, sens pratique, réactivité, rigueur.

Evolution possible :

En fonction des règles statutaires, de l'organisation de l'établissement public et des missions transversales au sein de l'établissement public.

Conditions de travail :

- forte disponibilité, y compris de nuit ainsi que le week-end et les jours fériés, du fait de déplacements quotidiens sur le périmètre du secteur et des unités territoriales, des amplitudes horaires en fonction des nécessités de suivi scientifique ou de surveillance et des conditions de pratique (*météorologie, type de terrain, saisonnalité, relationnel et réunions...*),

- bon relationnel du fait de nombreux contacts,

- bonne condition physique,

- maîtrise de la pratique et des techniques et matériels spécifiques pour les déplacements en montagne,

- respect strict des règles en matière de sécurité (*conditions d'interventions, équipements de sécurité, protocoles de formation continue, sécurité en montagne...*),

- port de la tenue spécifique aux corps des techniciens de l'environnement et au Parc national des Pyrénées (*uniforme*),

- commissionnement obligatoire pour exercer la mission de police de l'environnement,

- capacité à utiliser de nombreux matériels (*équipements de protection individuel et collectif, matériels de sécurité estival et hivernal, matériel photo/vidéo/projection, téléphone portable, outils pédagogiques, véhicules, outillage, etc.*),

- respect et entretien du matériel individuel et collectif (*équipements de protection individuel et collectif, matériels de sécurité estival et hivernal, matériel photo/vidéo/projection, téléphone portable, outils pédagogiques, véhicules, outillage, etc.*).

Statuts éligibles :

Le poste est ouvert aux agents titulaires des fonctions publiques de catégorie B (*technique*) placé en position normale d'activité ou de détachement auprès de l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées voire à des personnels recrutés au titre du quasi statut du ministère en charge de l'environnement.

Contacts :

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Villa Fould – 2, rue du IV septembre
65000 TARBES
Tel : 05 62 54 16 40
yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Julie DUDORS PITCHELU
Chef de l'unité territoriale des vallées des Gaves
Parc national des Pyrénées
2, rue des moulins
65120 LUZ SAINT SAUVEUR
Tel : 05 62 92 15 49
julie.pitchelu@pyrenees-parcnational.fr

Conditions d'accueil :

- il s'agit de pourvoir un emploi permanent au sein de l'établissement public en charge du Parc national des Pyrénées,
- l'emploi s'exerce au secteur de Cauterets – Hautes-Pyrénées,
- emploi non logé,
- le poste est à pourvoir à la date du **1^{er} avril 2024**

Candidature :

Le la candidat(e) devra fournir, pour le **vendredi 19 janvier 2024 à 12 heures** au siège du Parc national des Pyrénées et à l'adresse suivante :

Madame la Directrice du Parc National des Pyrénées
Secrétariat général
Villa Fould
2 rue du IV septembre
65000 TARBES

un dossier comprenant :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation.

Il est prévu, pour environ entre cinq et dix candidats retenus après un examen des dossiers, un entretien physique, d'environ trente minutes, au siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes (*Hautes-Pyrénées*). Il sera organisé en février 2024 – date à définir -. Les frais de déplacement seront à la charge des candidats. Un entretien par Visio conférence n'est pas souhaité.

Fait à Tarbes, le dimanche 3 décembre 2023

www.pyrenees-parcnational.fr